



SOCIETE TELNET HOLDING

Société Anonyme faisant appel public à l'épargne

CAPITAL SOCIAL : 11.028.000 DINARS TUNISIENS

SIÈGE SOCIAL : IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD-1082 - TUNIS MAHRAJENE

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2019 A 15 HEURES

A l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac 1 - Tunis.

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017 ;
2. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018 ;
3. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A pour l'exercice 2018 ;
4. Lecture du rapport des Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2018 ;
5. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2018 ;
6. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
7. Quitus à donner aux Administrateurs ;
8. Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;
9. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2018 ;
10. Renouvellement et nomination des membres du conseil d'administration ;
11. Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes ;
12. Revue de la relation Telnet-SYPHAX dans le cadre de la stratégie groupe
13. Déclaration des fonctions occupées dans d'autres sociétés ; et
14. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des Commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A de l'exercice clos au 31 décembre 2018 accusant un bénéfice net de **13 881 608.282** Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les opérations et conventions signalées dans ledit rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe TELNET HOLDING et celui des Commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2018 accusant un résultat net bénéficiaire part du groupe de **9 450 591,354** Dinars et un résultat net bénéficiaire de l'ensemble consolidé de **9 597 865,243** Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du bénéfice net de l'exercice 2018 s'élevant à **13 881 608.282** Dinars, comme suit :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende de **700 millimes** brut par action d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune correspondant à la somme globale brute de **7 719 600,000** dinars à prélever sur le bénéfice de l'exercice 2018.

Ceci étant, L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2018 s'élevant à **13 881 608.282** Dinars comme suit :

Résultat bénéficiaire 2018.....	13 881 608,282
Reprise des résultats reportés antérieurs.....	67 068,251
Base de la réserve légale.....	13 948 676,533
Réserve légale 5% (plafonnée).....	0,000
Sommes distribuables	13 948 676,533
Dotations pour le fonds social 2019.....	-250 000,000
Dividendes à distribuer.....	-7 719 600,000
Résultats reportés à nouveau	5 979 076,533

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Président du Conseil d'Administration des indemnités au titre de jetons de présence pour la somme nette de quarante mille (40 000) Dinars au titre de l'exercice 2018 soit un montant brut de cinquante mille (50 000) Dinars.

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux autres Administrateurs des jetons de présence pour la somme nette de soixante mille (60 000) Dinars au titre de l'exercice 2018 soit un montant brut de soixante quinze mille (75 000) Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Après avoir pris acte des résultats du vote par la commission de dépouillement, nomme M..... en tant que administrateur, représentant des petits porteurs, pour la durée de trois ans expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des états financiers de l'exercice 2021.

M..... ainsi nommé déclare accepter son mandat et qu'il (elle) n'est pas frappé(e) d'aucune incompatibilité l'interdisant l'exercice de son mandat.

En cas d'empêchement pour l'exercice du mandat du membre désigné, l'Assemblée délègue tout pouvoir au Conseil d'Administration pour procéder à la régularisation de cette situation conformément à la réglementation en vigueur.

Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la société TELNET HOLDING S.A à part l'administrateur représentant les petits porteurs, n'ont pas participé au vote conformément à l'avis de candidature.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

HUITIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat des membres du conseil d'Administration après la tenue de l'Assemblée générale annuelle qui statue sur les états financiers de l'exercice 2018, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de renouveler le mandat des administrateurs ci-après pour une durée de trois exercices soit 2019, 2020 et 2021 :

1. Monsieur Sami KHOUAJA
2. Monsieur Mohamed FRIKHA et
3. La Société HIKMA PARTICIPATIONS.
4. Monsieur Jean-Jacques VAN DER SLIKKE

Le mandat des administrateurs qui viennent d'être nommés expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelées à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Les Administrateurs ainsi nommés déclarent accepter leur mandat et qu'ils ne sont pas frappés d'aucune incompatibilité l'interdisant l'exercice de leur mandat.

Désormais, le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

1. Monsieur Sami KHOUAJA
2. Monsieur Mohamed FRIKHA et
3. La Société HIKMA PARTICIPATIONS.
4. Monsieur Jean-Jacques VAN DER SLIKKE
5. M.....
- 6.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

NEUVIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'expiration du mandat du Co-commissaire aux comptes de la société, Monsieur Saleheddine ZAHAF, expert-comptable, membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie, L'assemblée générale ordinaire lui renouvelle son mandat pour 3 ans portant sur les exercices 2019,2020 et 2021.Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

Après avoir constaté l'expiration du mandat du Co-commissaire aux comptes de la société, K.P.M.G, société d'expertise comptable, membre de l'ordre des experts comptables de Tunis , L'assemblée générale ordinaire lui renouvelle son mandat pour 3 ans portant sur les exercices 2019,2020 et 2021.Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte des démarches prises par le conseil d'administration du 02 AVRIL 2019 relative à l'opération de la cession des actions détenues par la société TELNET HOLDING dans le capital de la société SYPHAX AIRLINES et ceci dans le cadre de développement et l'internationalisation du groupe TELNET

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

ONZIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 192 et 218 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions prises par le Directeur Général dans d'autres sociétés comme mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....